



Réunion ANDRH Midi-Pyrénées

Jeudi 26 Novembre 2009

ESC TOULOUSE AMPHI 34



Présentation du Conseil Économique et Social Midi-Pyrénées

COMPTE RENDU des étudiants du M2 Management des Ressources Humaines

ABADIE Nathalie nat.abadie@hotmail.fr

BENECH Raphaëlle raph.benech@wanadoo.fr

CAMEL Manon manoncamel@live.fr

ESTORY Morgane morganestory@hotmail.fr

LAIRE Marianne mariannelaire@hotmail.com

Les membres de l'ANDRH, association des professionnels des Ressources Humaines, au service de l'innovation sociale et de la performance économique ont accueilli pour la première fois le président du Conseil Économique et Social de Midi-Pyrénées, Mr Jean-Louis CHAUZY.

Cette réunion s'est déroulée dans l'enceinte de l'école de commerce de Toulouse (ESC). L'objectif de cette réunion était d'informer les membres de l'ANDRH des attributions et du fonctionnement du Conseil Économique et Social Régional à travers l'expérience de son président. La présentation s'est organisée autour de cinq thèmes, tout d'abord l'historique du CESR, puis sa structure, son rôle et les difficultés dans l'exercice de ses fonctions ; le président a également abordé le constat des problèmes économiques et sociaux en Midi-Pyrénées.

L'homme à la tête de ce conseil a un parcours atypique. En effet, Jean-Louis CHAUZY d'origine aveyronnaise, de formation juriste, a débuté sa carrière comme syndicaliste auprès de la CFDT. Ces 20 ans d'investissement lui ont permis d'atteindre le statut de secrétaire général de la CFDT Midi-Pyrénées.

En 1992, il est élu **Président du Conseil Économique et Social de Midi-Pyrénées**. En 1995, il est désigné pour siéger à nouveau au CESR en qualité de personnalité qualifiée. Il est réélu Président depuis cette date à une forte majorité.

En 1996, il opère une reconversion professionnelle et il devient cadre dirigeant des affaires publiques d'EDF.

➤ **Historique du CESR**

La loi du 5 juillet 1972 a créé le Conseil Economique et Social Régional auprès du Conseil Régional en vue de contribuer par ses avis à l'administration de la Région.

Par les lois de décentralisation de 1982, ce Conseil est devenu une assemblée obligatoirement saisie des documents relatifs à la préparation et à l'exécution du Plan à l'échelle régionale. Le CESR intervient sur le projet de Plan Régional et sur son bilan annuel d'exécution, ainsi que sur les orientations générales du Budget du Conseil Régional.

En 1986, la loi relative au fonctionnement des régions rend obligatoire la saisine du conseil pour l'ensemble des politiques menées par la région.

Progressivement, l'avis du CESR prend de l'ampleur auprès des acteurs politiques de la région. Cependant, cette organisation ne répond pas au titre de Collectivité, même si elle est souvent considérée en tant que telle.

Le CESR sera bientôt nommé le Conseil Economique Social et Environnemental (CESRE).

➤ Structure du CESR

Le Conseil Économique et Social Régional est une assemblée composée de 113 membres issus des secteurs socioprofessionnels les plus représentatifs de la Région Midi-Pyrénées répartis en quatre collèges :

- ✚ 1^{ère} collège : le monde des entreprises et activités professionnelles non salariées (organisations patronales MEDEF, GPME, professions libérales...). Il est composé de 38 membres.
- ✚ 2^{ème} collège : les représentants des syndicats salariés dont le nombre varie en fonction du résultat aux élections prud'homales.
- ✚ 3^{ème} collège : la vie collective, composé de 32 membres issus de l'enseignement supérieur, des parents d'élèves etc...
- ✚ 4^{ème} collège : Les personnalités qualifiées, composé de cinq membres nommés par le préfet de région.

Les 6 commissions élaborent les projets d'avis sur les différents thèmes à partir d'auditions diverses et de rencontres sur le terrain :

- Commission 1 : Aménagement du territoire
- Commission 2 : Activités Economiques
- Commission 3 : Recherche-Transfert-Innovation-Energie
- Commission 4 : Affaires Sociales et Culturelles
- Commission 5 : Education-Emploi-Formation-Sport
- Commission 6 : Plan et Financement

➤ Le rôle et les missions du CESR

Mr CHAUZY a présenté les compétences du CESR qui sont fixées en amont par le parlement.

Ce Conseil doit avoir un avis consultatif et obligatoire sur les orientations budgétaires et le budget primitif du Conseil Régional, sur les schémas régionaux, les procédures de contrat entre l'Etat et la région et l'évaluation des fonds de programme européen.

Le président a souligné, lors de son discours, le pouvoir d'auto-saisine du Conseil en énumérant quelques exemples tels que la décision de création de lignes TGV pour désenclaver Toulouse, la mise en concession des routes Toulouse-Castres et sur des sujets régionaux tels que la sortie du milieu scolaire sans diplôme et l'avenir de la Recherche.

Par ailleurs, la région Midi-Pyrénées s'organise autour de trois pôles de compétitivité, à savoir :

- L'industrie aéronautique, spatiale et système embarqué (« Aerospace Valley»)
- Le pôle Cancerbiosanté
- L'agriculture et l'agro-alimentaire

Le conseil a apporté son avis sur ces trois pôles de compétitivité ainsi que sur l'industrie chimique et l'industrie du bois.

Son discours était illustré par des exemples d'application de son influence :

✚ Il défend l'industrie chimique lors de la catastrophe AZF du 21 septembre 2001. Un rapport a été publié six mois après par le CESR dans le but de réfléchir sur les risques liés à l'industrie chimique. Le pôle chimique, essentiel pour l'avenir industriel et scientifique de la région, doit être maintenu à Toulouse, mais dans des conditions de sécurité plus strictes que celles qui ont été appliquées avant la catastrophe. Les sites doivent être entièrement sécurisés et, dans la mesure du possible, le danger doit être ramené à l'intérieur du périmètre de l'entreprise.

Malgré la prise en compte par le CESR du traumatisme subi par l'ensemble des victimes, le Conseil souhaite la réouverture au plus vite des sites chimiques voisins, qui sont essentiels pour le développement et l'attractivité de la région.

✚ Selon le président, la Région Midi-Pyrénées a intérêt à diversifier ses pôles de compétitivité. De ce fait, le CESR a rédigé un rapport en juin 2009 sur la filière bois et l'industrie du meuble. La Région Midi-Pyrénées a la capacité de développer cette filière puisqu'elle possède le 2^{ème} massif de bois en France.

Concernant ces deux sujets, le CESR se positionne à contre courant de la politique actuelle qui met au cœur de ses préoccupations le développement durable. Mr CHAUZY a précisé que « le développement durable devrait créer 12 millions d'emplois en Europe, or aucune date précise n'est fixée pour la création de ces emplois. C'est pourquoi il est préférable de soutenir l'industrie, secteur porteur d'emplois actuellement ».

✚ Le développement de la Région Midi-Pyrénées nécessite l'organisation de l'Enseignement et de la Recherche. Afin d'éviter l'engorgement des étudiants sur la ville de Toulouse; le CESR a favorisé le développement de structures de l'enseignement supérieur à travers un réseau de sites universitaires à Albi, Castres, Rodez, Figeac, Auch, Tarbes, Montauban et d'autres villes en dehors de la région Midi-Pyrénées.

➤ **Difficultés du CESR dans l'exercice de ses fonctions :**

Le CESR connaît certaines difficultés dans l'exercice de ses fonctions :

- ✚ Il est limité aux domaines de compétences définis par le parlement.
- ✚ Le conseil doit être capable de prendre ses propres décisions sans être influencé par les pressions politiques qui peuvent s'exercer sur lui.
- ✚ Il est dépendant économiquement du Conseil Régional. En effet, cette institution vote le budget imparti au CESR. « Le CESR n'a pas de pouvoir juridique » souligne Mr CHAUZY.
- ✚ Le CESR est composé de personnalités ayant des convictions politiques différentes. Mr CHAUZY, lui-même, porteur de valeurs syndicalistes fortes doit arriver à s'accorder avec l'ensemble de ses collaborateurs dans le but de créer un avis commun sur les sujets qu'ils traitent au quotidien.

- ✚ Souvent peu suivi par les acteurs de la vie de la Région Midi-Pyrénées, le CESR doit établir un travail de lobbying important pour « se faire entendre », renchérit Mr CHAUZY.
- ✚ Parfois l'avis du CESR n'est pas suivi par les politiciens, notamment sur la question de la gestion de l'Eau en Midi-Pyrénées. En effet, depuis 25 ans, les acteurs politiques de la Région ne s'accordent pas sur la question des réserves d'eau. Selon les propos du président du CESR « il existe une incapacité à prendre des décisions sur la question relative à la gestion de l'eau. L'indécision des politiciens entraîne un coût plus important que la construction des réserves d'eau ».

➤ Constat des problèmes économiques et sociaux en Midi-Pyrénées

« La France est un beau pays mais affaibli par l'état des finances publiques » (80 milliards d'euros de dette pour payer son fonctionnement), elle exclut les seniors du marché du travail, l'accès au monde du travail est retardé par l'accroissement du niveau d'études des jeunes, et l'appareil de formation exclut 198 000 jeunes par an. Ce constat national est le reflet de la situation en Midi-Pyrénées.

En effet, le CESR fait le constat que du fait de la crise économique, le pouvoir d'achat diminue et, de ce fait, l'économie de la Région souffre. De nombreux bassins d'emplois ont été touchés par des restructurations : l'industrie du meuble (Nord Midi-Pyrénées), le textile (Ariège et Tarn), la sous-traitance automobile (Mecanic Valley), le bassin toulousain, l'agriculture dans tous les secteurs, l'aéronautique, le secteur du bâtiment, l'hôtellerie et la restauration (moins 30 à 40% d'activité). Enfin l'agroalimentaire, qui était épargné jusqu'à présent, commence à subir les effets de la crise économique.

Mr CHAUZY illustre ses propos par deux exemples qui ont touché fortement les esprits de la Région¹ :

- L'usine Molex que le CESR a soutenu dans la revendication d'un pôle connectique est caractérisée d'« hold-up industriel » car en effet, une cession a été réalisée auprès d'un groupe américain. Ce groupe a utilisé les ressources et compétences de Molex dans le but d'augmenter sa compétitivité et son avantage concurrentiel. Le ministre en charge de l'industrie, Christian ESTROSI, comme les industriels français reconnaissent la nécessité de maintenir une activité connectique en France mais aussi en Europe pour l'industrie automobile mais aussi pour l'industrie aéronautique et ferroviaire, cependant les groupes industriels concernés sont restés absents dans la résolution de ce conflit.
- Freescale a annoncé un Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) dont l'objectif était de supprimer sur 2 ans plus de 1000 emplois industriels. Depuis plusieurs semaines les salariés se mobilisent pour obtenir des indemnités dans le cadre de la suppression massive d'emplois avant 2011. Le fabricant américain désire mettre un terme à ses unités de production les moins modernes, ainsi seuls 800 emplois d'ingénierie seraient conservés. Le CESR met l'accent sur l'intérêt de mettre en œuvre une opération formation-reclassement en favorisant la réindustrialisation plutôt que de développer la « prime à la valise ».

¹ Propos complétés par le Rapport de l'Assemblée plénière du CESR du 6 Novembre 2009. http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/popups/actualites/president/061109_president.html

➤ QUESTIONS

A la fin de la conférence menée par Mr CHAUZY, les membres présents de l'ANDRH, en réaction à ses propos, lui ont posé des questions afin d'approfondir certains points :

✚ **Compte tenu de votre expérience syndicale comment prévoyez-vous le 1^{er} semestre 2010 ?**

De grandes difficultés économiques sont à prévoir ainsi qu'une aggravation du chômage. En effet, un grand nombre d'accord-cadre ont été signés par les entreprises pour financer les mesures de chômage partiel en prévision. Néanmoins, afin d'accompagner et d'aider les salariés à faire face à leur situation de précarité, un Fond d'innovation sociale (FISO) a été prévu, dans le but notamment de privilégier la Formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Une des solutions à préconiser, pour sortir la France de cette situation, est de mutualiser les moyens afin de réduire les dépenses, d'autant plus que l'argent public se fait rare et les dettes ne cessent d'augmenter.

« Nous devons tous prendre conscience que la France est dans une mauvaise passe et que les difficultés vont être durables ! »

✚ **Le CESR travaille-t-il sur des débats sociaux plus spécifiques ?**

Il n'étudie pas les thèmes qui font l'objet de saisine du CES National, ni les sujets évoqués et régis par les acteurs sociaux internes. Son objectif est d'empêcher une duplication avec un niveau institutionnel supérieur.

✚ **Quelle est votre plus grande satisfaction de vos actions menées ?**

C'est principalement d'avoir gagné la reconnaissance des acteurs, des institutions en région, de l'État, et d'être considéré comme une Collectivité en tant que telle, alors que le CESR n'en est pas une. Il a seulement le droit d'exercer une influence et non un pouvoir.

De plus, développer une collaboration et un partenariat avec les différentes branches professionnelles, dans le cadre des actions, fut également très intéressant et enrichissant.

Et même si au cours de certains projets, le CESR a été critiqué et montré du doigt, cela n'aura pas suffi à l'arrêter. Il accepte et assume d'être parfois à contre courant de l'opinion publique et des politiques pour mener à bien certaines actions.

Sa grande fierté est également de voir l'enseignement supérieur et la recherche se développer à Albi et à Tarbes ainsi que dans d'autres villes de la Région, d'avoir soutenu la création de la Nouvelle Université, et d'être notamment à l'origine de l'EPA Champollion.

En conclusion, analyser, anticiper, proposer, évaluer, sont autant de termes qui constituent l'ambition et les raisons d'être de l'assemblée du CESR. Acteurs motivés, les membres du CESR participent au côté du Conseil Régional, à l'expression de l'identité de Midi Pyrénées, à ce que doit être l'intérêt général pour l'avenir de la région et de ses habitants.

Le prochain rendez-vous est fixé au Jeudi 21 Janvier 2010. Le débat portera sur la formation professionnelle.